

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Urbanisme

Action 1 : Accompagner l'élaboration des PLU des communes pour une intégration effective et opérationnelle des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme et des programmes de revitalisation de centre-bourg

Page 1/2

Éléments de contexte : Aujourd'hui, la CCSN n'a pas la compétence Urbanisme, aucun PLUi n'est envisagé. Six communes possèdent un PLU. Quatre communes ont une carte communale et dix sont encore au RNU. Le SCOT du grand Nevers ainsi qu'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sont en cours d'approbation.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Veille du Chargé de mission PCAET lors de la réalisation d'un nouveau document d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC ...) ou autres programmes d'aménagement territorial pour y faire appliquer les préconisations établies préalablement avec les autres Chargés de mission PCAET et le SIEEEN. Cela se traduit concrètement par mobiliser tous les outils (prescriptions, recommandations, informations) pour une intégration effective et opérationnelle des objectifs du PCAET (gestion de l'eau, qualité de l'air, EnR ...):

> construire une fiche "intégration des objectifs du PCAET dans les PLU" = portée à connaissance à destination des élus, DGS, techniciens

> construire une fiche "procédure interne lors de l'élaboration d'un PLU" = associer le chargé de mission PCAET lors des PLU et projet d'aménagement de bourg

> sensibilisation et rédaction de fiches REX et participer à l'élaboration des PLU des communes

> rédiger des fiches détaillées sur les thématiques PCAET à intégrer au PLU (construction neuve, rénovation, EnR, bioclimatisme, adaptation, circuits courts (réserve foncière), ressource eau (déconnection pluvial), lutte îlot de chaleur)

> proposer des cycles de formation à destination des communes/intercommunalités (élus, services d'urbanismes, services autorisations droits du sols...), pour apprendre à mobiliser les outils de planification réglementaires (PLU(i), PLH) au regard des enjeux du PCAET

> intégrer la stratégie foncière dans les documents d'urbanisme pour une meilleure gestion des espaces de production (agri, maraichage, EnR, forêt) et de résilience (zone expansion des crues, réservoir biodiversité)

Impact de l'action sur les enjeux :

1	Adaptation au changement climatique	3	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	3	Amélioration de la qualité de l'air
3	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Coopération territoriale		Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Urbanisme

Action 1 : Accompagner l'élaboration des PLU des communes pour une intégration effective et opérationnelle des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme et des programmes de revitalisation de centre-bourg (suite)

Page 2/2

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

Communauté de Communes du Sud Nivernais

Partenaires principaux :

SIEEEN - Chargé de mission mobilité/Urbanisme

Partenaires secondaires :

Communes, SCOT

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

7,7 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

4,8 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

30 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb de mesures prises

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation énergétique du territoire en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Avoir des PLU intégrant plusieurs enjeux du PCAET :

- Limitation de l'artificialisation des sols
- Développement des énergies renouvelables
- Préservation et mise en valeur des qualités paysagères et patrimoniales
- Préservation des ressources et de la biodiversité
- Protection contre les risques et les nuisances
- Inciter la rénovation et la réhabilitation des bâtiments

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Bonne coopération entre la CCSN et les communes tant que la compétence urbanisme est exercée par elles

Point de vigilance :

Prévoir une communication simple et adaptée

Contact : Fabien Lepeytre (CCSN) ; David Pagnier (Directeur SCOT)

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Urbanisme

Action 2 : Faire valoir à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial les préconisations Air Energie Climat

Page 1/2

Éléments de contexte : La CDAC donne un avis sur les aménagements commerciaux. Lorsqu'un projet soumis à la CDAC s'implante sur son territoire, la CCSN est membre de droit de cette commission lors de l'examen dudit projet

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**










Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

- Présence des élus à renforcer pour faire valoir les enjeux Air-Energie-Climat.
- Rédiger une note à destination des élus afin de les accompagner lors des commissions

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

Communauté de Communes du Sud Nivernais

Partenaires principaux :

SCOT du Grand Nevers

Partenaires secondaires :

CCI, communes

Moyens humains : _

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Urbanisme

Action 2 : Faire valoir à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial les préconisations Air Energie Climat (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

1,1 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,2 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

0,2 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb de mesures prises

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation énergétique du territoire en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Avoir plusieurs enjeux PCAET pris en compte dans les projets d'Aménagement Commerciaux :

- Développement d'énergies renouvelables
- Préservation des ressources et de la biodiversité
- Construction d'une offre économique et commerciale diversifiée et complémentaire
- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain
- Promouvoir la rénovation et l'utilisation de friches/bâtiments existants.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Présence des élus lors des commissions CDAC

Point de vigilance :

Contact : David Pagnier (Directeur SCOT)

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Bois construction

Action 3 : Intégrer l'utilisation du bois local dans la construction, la rénovation et l'aménagement au sein de la commande publique

Page 1/2

Éléments de contexte : Aujourd'hui, le bois et notamment le bois local n'est pas suffisamment utilisé dans la construction, la rénovation et l'aménagement. Les acteurs de ce secteur (les maîtres d'ouvrage, les architectes, les constructeurs...) ne semblent pas suffisamment sensibilisés à ce matériau et à cette ressource locale.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Le choix des matériaux biosourcés est une opportunité de stocker du carbone dans la construction et la rénovation, en utilisant le bois en structure, en revêtement et en aménagement intérieur ou extérieur ou en ayant recours aux nouveaux procédés de béton bas carbone. Différents leviers peuvent être activés :










D'une part, favoriser la construction bois via les documents réglementaires et les marchés publics (clauses CCTP ...) par le CAUE. D'autre part, valoriser les projets et réalisations exemplaires par la COFOR ; la COFOR peut également informer et accompagner individuellement les maîtres d'ouvrage publics dans leurs projets de constructions intégrant du bois local en révisant la partie liée à l'approvisionnement en bois des cahiers des clauses techniques et particulières de projets en cours d'élaboration.

- S'assurer de la compatibilité des prescriptions architecturales éventuellement annexées aux documents d'urbanisme avec ces nouveaux modes constructifs, et si besoin produire un porté à connaissance pour faciliter leur intégration

- S'appuyer sur le CAUE, FIBOIS et les partenaires de la filière bois construction et rénovation pour proposer des formations aux architectes, aux artisans et aux maîtres d'ouvrage sur la construction bois, définir des "entreprises partenaires" du dispositif par un système de charte d'engagement pour les mettre en avant (lien avec l'action rénovation), travailler avec les CFA

- Faire ressortir les projets exemplaires par des visites de site axées sur le bilan GES et le recours aux ressources, entreprises et savoir-faire locaux des constructions.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 3 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Coopération territoriale	 2 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, CCLB

Partenaires principaux :

COFOR, CAUE, FIBOIS

Partenaires secondaires :

CMA

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	X	X

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Bois construction

Action 3 : Développer et valoriser la filière Bois construction au sein des documents règlementaires des marchés publics et lors de rénovations (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication du porté à connaissance

Nombre de réunions organisées par la COFOR

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Recensement des bâtiments à matériaux biosourcés

Nombre de projets en bois local recensés sur le territoire

Résultats attendus pour 2026 :

Permettre aux acteurs de la filière bois de rencontrer les élus et techniciens des communes et communauté de communes afin d'échanger sur leurs projets, leurs compétences, leurs produits sur la thématique de la construction et la rénovation bois débouchant sur un plus grand nombre de ce type de réalisation.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Mobilisation importante des acteurs de la filière bois et création de synergies entre organisations et professionnels

Point de vigilance :

Essayer d'avoir une bonne diversité des secteurs d'activité

Contact : Natasha Leclerc (COFOR) ;

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Efficacité énergétique patrimoine public

Action 4 : Massifier la réalisation d'audits énergétiques et mener des réflexions globales de rénovation du patrimoine public et « parapublic »

Page 1/2

Éléments de contexte : Actuellement seule la Commune de La Machine adhère à la compétence Conseiller en Energie Partagée (CEP) du Sieeen.

Sur cette commune 15 bâtiments ont bénéficié d'un pré-diagnostic. Plusieurs bâtiments ont ainsi pu mettre en place des chaudières (gaz et bois), VMC simple flux et régulateurs de chauffage autonome, remplacer des fenêtres/menuiseries et isoler leurs combles... Ainsi la commune valorise ses travaux d'économie d'énergie en Certificat d'Economie d'Energie (CEE) ce qui lui permettra de réaliser d'autres travaux.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION










Description et objectif opérationnel :

Sensibiliser les élus à l'efficacité et la rénovation énergétique de leurs patrimoines publics et communautaires.

Faire adhérer la Communauté de Communes du Sud Ninervais pour toutes les communes à la compétence CEP pour mieux accompagner les collectivités dans l'établissement de programme de rénovation ou dans la mise en place d'écogestes dans les bâtiments publics.

Production d'audits et prédiagnostics énergétiques globaux, mise en oeuvre et suivi de programmes pluriannuels de travaux, collecte CEE, groupement d'achat, ...

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 1 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, communes

Partenaires principaux :

SIEEEN - Compétence CEP

Partenaires secondaires :

ALEC

Moyens humains : 5% ETP/an CM

PCAET

Moyens financiers : env. 15 000€ /an pour CEP ?

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	X	X

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Efficacité énergétique patrimoine public

Action 4 : Massifier la réalisation d'audits énergétiques et mener des réflexions globales de rénovation du patrimoine public et « parapublic » (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

4 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

0,8 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb de communes adhérentes au service

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation d'énergie des bâtiments publics

Résultats attendus pour 2026 :

Adhésion de la CCSN au service CEP ; Réalisation d'audits énergétiques pour 50% du patrimoine public.

Réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public ; Diminution de la consommation énergétique du patrimoine public.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Adhésion à la compétence CEP du Sieeen

Point de vigilance :

Contact : Mohamed Metoui (CEP, Sieeen)

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Rénover les logements : actions à destination des propriétaires privés

Action 5 : Inciter et accompagner les habitants lors de leurs projets de rénovation énergétique

Page 1/2

Éléments de contexte : Se lancer dans des travaux de rénovation énergétique peut paraître difficile : choix des artisans, budgétisation, réalisation de travaux adaptés au logement. De nombreuses aides existent pour tout type de ménage, mais demandent souvent un accompagnement technique.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION








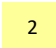
Description et objectif opérationnel :

Accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique par un service local de conseil : intégration du système départemental Nièvre Rénov' avec mise en place d'une antenne locale Nièvre Rénov' pour inciter et faciliter les projets de rénovation. Cela nécessitera le recrutement d'un ambassadeur, la mise à disposition d'un local, la diffusion des outils de communication, pour communiquer auprès du grand public ...

Le rôle de l'ambassadeur sera de communiquer, accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers mais également de travailler à la détection des personnes en précarité énergétique et à la montée en compétence des entreprises.

Action commune au Contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 2	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 2	Amélioration de la qualité de l'air
 2		Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables
		Préservation de la santé et de la biodiversité	 1	Coopération territoriale
			 2	Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN - Nièvre Rénov' (CD58)

Partenaires principaux :

ALEC58

Partenaires secondaires :

Communes, ANAH, CAUE, autres EPCI ...

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers : Ambassadeur (1 ETP) = 35 000 €/an

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Rénover les logements : actions à destination des propriétaires privés

Action 5 : Inciter et accompagner les habitants lors de leurs projets de rénovation (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

7,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,7 kteqCO2/an en 2025

Gains qualité de l'air :

7,5 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Mise en place de l'antenne locale Nièvre Rénov' ; Production de documents de communication autour de la plateforme ; Nombre de ménages accompagnés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation énergétique du secteur résidentiel

Résultats attendus pour 2026 :

Mise en place d'une antenne locale Nièvre Rénov' dans le sud nivernais. Accompagnement d'une centaine de dossiers de rénovation énergétique par an (env. 700 rénovations accompagnées en 2026)

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Communication adaptée

Conseils de qualité (via l'antenne locale Nièvre Rénov')

Point de vigilance :

Communication cohérente entre tous les partenaires

Contact : Stéphane Lebreton (CD58) ; Anne Savignon (ALEC58) ; Fabien Lepeytre (CCSN)

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Rénover les logements : actions à destination des propriétaires privés

Action 6 : Aides financières de la CCSN afin de favoriser et accélérer la rénovation énergétique sur le territoire

Page 1/2

Éléments de contexte : 60% des logements sur la communauté de Communes du Sud Nivernais ont été construits avant 1970. Dans le département de la Nièvre 33% des diagnostics de performance énergétique (DPE) sont situés en classe E. Les classes A,B et C ne représentent que 9% des DPE. Ainsi les travaux de rénovation énergétique doivent être encouragés.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :










Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Participation au fonds d'avance départemental dédié à la rénovation "procivis" et prise en charge de 150€ dans le cadre des diagnostics d'Effilogis (programme régional) pour un reste à charge de 0 € pour les particuliers.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 2 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 2 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN

Partenaires principaux :

CD58, R BFC

Partenaires secondaires :

SIEEEN, Procivis, FFB, CAPEB

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers : 3 à 10k€/an

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X		

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Rénover les logements : actions à destination des propriétaires privés

Action 6 : Aides financières de la CCSN afin de favoriser et accélérer la rénovation énergétique sur le territoire (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,5 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

5 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nombre de bénéficiaires

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Rénovations engendrées par les diagnostics

Résultats attendus pour 2026 :

Participation de la CCSN au fonds d'avance départemental "procivis".

Prise en charge par la CCSN du reste à charge pour les diagnostics d'Effilogis pendant une période définie.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Communication efficace sur les aides proposées

Point de vigilance :

Contact : Fabien Lepeytre (CCSN)

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 7 : Elaborer et mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation en matière d'économie d'énergie et de transition énergétique et écologique

Page 1/2

Éléments de contexte : Aujourd'hui, aucune action particulière n'est menée dans le sud nivernais pour inciter à la rénovation énergétique.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :








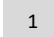
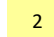
Plan de communication structuré et ambitieux relatif à la rénovation énergétique en lien avec l'ALEC et Nièvre Renov'.

Mise en place d'actions de sensibilisation et d'animation au sein des écoles (+ centres socio-culturels, centres de loisirs) du territoire en matière d'éco-gestes énergétiques et des thématiques comme l'eau, les déchets, la mobilité, ...

Actions à destination de toutes les cibles : habitants, élus, entreprises ... ; Sensibilisation au sein des écoles, plogging, conférences, ateliers TEPOS, soirée ciné-débat, sortie à vélo élus, ...

Programme d'appropriation des éléments du PCAET auprès des nouveaux élus en 2020 etc.

Impact de l'action sur les enjeux :

	Adaptation au changement climatique		1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		1 Amélioration de la qualité de l'air
	1 Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		1 Coopération territoriale		2 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN

Partenaires principaux :

ALEC58, écoles, collèges, CD58, communes, Sieeen

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 10% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers : coûts liés aux événements

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 1 - Aménager un territoire durable

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 7 : Elaborer et mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation en matière d'économie d'énergie et de transition énergétique et écologique (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

2,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,2 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

2,5 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb d'actions menées

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation énergétique du territoire en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation d'actions d'éducation à l'environnement auprès du jeune public. Réalisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la TEE auprès des élus et des citoyens. Organisation d'au moins un évènement par an (conférence, soirée débat, atelier TEPOS ...)

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Développer des partenariats (académie, écoles, collèges, associations ...) permettant une plus grande efficacité des actions

Point de vigilance :

Avoir une communication et une sensibilisation cohérente entre tous les partenaires

Contact : Fabien Lepeytre (CCSN) ; Anne Savignon (ALEC) ; (académie)

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Limiter les besoins de déplacement et mieux connaître les pratiques de mobilité sur le territoire

Action 8 : Réalisation d'une enquête ménage dans le cadre du programme French Mobility sur les pratiques de mobilité et les freins aux alternatives à l'autosolisme

Page 1/2

Éléments de contexte : Le pays a candidaté au programme French Mobility. Dans ce cadre une enquête ménage pourrait être réalisée qui permettrait d'avoir des données plus précises liées à la mobilité pour le territoire. Les "Enquêtes Ménages Déplacements" (EMD) sont un outil de connaissance de la mobilité quotidienne d'une population habitant dans un périmètre. Elles sont conduites par des collectivités territoriales, avec l'aide de l'Etat et le concours technique et méthodologique du CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - ex Certu). Pour répondre aux besoins de connaissance de la mobilité sur des territoires de plus en plus diversifiés, le Certu a élaboré, au début des années 2000, une méthode adaptée aux villes moyennes : les "enquêtes déplacements villes moyennes" (EDVM) concernent les agglomérations dont le pôle urbain ne dépasse pas 100 000 habitants, l'aire de l'enquête pouvant elle-même les dépasser afin d'intégrer un territoire plus large. La connaissance fine des pratiques de déplacements sur le territoire permet aux collectivités d'organiser et planifier les politiques de mobilité.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**










Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Cette pré-action permettrait d'avoir des données sur les pratiques actuelles et surtout les freins qui touchent les alternatives (vélo, covoiturage, télétravail ...) afin de mener des actions mobilité plus efficaces par la suite en prenant en compte ces résultats. Ces données permettront également d'appréhender l'évolution des pratiques et de mieux accompagner le changement des pratiques, le développement des nouveaux services et infrastructures routières. Le PETR Val de Loire Nivernais pourrait intégrer cette enquête à l'étude programmée pour 2020 ce qui permettrait d'appréhender le sujet sur une plus grande échelle et de travailler avec les territoires voisins.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Coopération territoriale	 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

PETR

Partenaires principaux :

CCSN, CAN, CCLB, SIEEEN - Chargé de mission mobilité/Urbanisme

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X				

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Limiter les besoins de déplacement et mieux connaître les pratiques de mobilité sur le territoire

Action 8 : Réalisation d'une enquête ménage dans le cadre du programme French Mobility sur les pratiques de mobilité et les freins aux alternatives à l'autosolisme (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication des livrables

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Parts modales des différents moyens de transport

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation d'une enquête auprès de la population sud nivernaise. Analyse des données recueillies.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Bonne définition du besoin

Point de vigilance :

Contact : Juline Lebrun (PETR)

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action 9 : Inciter les grands employeurs publics et privés à mener une réflexion sur les déplacements Domicile-Travail de leurs salariés

Page 1/2

Éléments de contexte : Les déplacements domicile-travail et professionnels constituent le premier motif de déplacement sur le territoire. La voiture individuelle représente une part modale de 76% sur la Communauté de Communes du Sud Nivernais. Pour faire changer les comportements, des actions de sensibilisation sur les lieux de travail sont nécessaires.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**










Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

- Encourager les actifs à utiliser des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle (télétravail, vélo, train, co-voiturage interne, navettes ...) lors de leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels
- Déclencher la mise en oeuvre de Plans de Déplacements d'Entreprise chez les gros employeurs (APERAM, SUMIRIKO, Hôpital, Mairies ...)
- Envisager cette action en approche inter-entreprises, sur des zones à forte concentration d'emplois, les zones d'activités.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN

Partenaires principaux :

CCI, communes, SIEEEN - Chargé de mission mobilité/Urbanisme

Partenaires secondaires :

Entreprises

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	X	

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action 9 : Inciter les employeurs publics et privés à mener une réflexion sur les déplacements Domicile-Travail de leurs salariés (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

7,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

1,9 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

15 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb d'employeurs engagés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail des salariés

Résultats attendus pour 2026 :

Développer les relations avec les plus gros employeurs du territoire. Réflexions internes débouchant sur des actions auprès des salariés et élaboration de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Prendre le temps de construire le dialogue avec les employeurs en partenariat avec la CCI

Point de vigilance :

Contact : F.Lepeytre (CCSN), M.France (APERAM), M.Bartolomeu (SUMIRIKO), Mme Tabbagh-Gruau (DGS Imphy), Mme Rouby (DGS La Machine), Mme Cottenot (DGS Decize), Mme Roppé (CCI)

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action 10 : Réalisation d'un schéma directeur des véloroutes de la Nièvre et étude pré-opérationnelle des connexions d'Imphy et de Decize à l'Eurovélo 6

Page 1/2

Éléments de contexte : Le département, associé à la CCSN réalise cette action en 2020, en sollicitant notamment le règlement d'intervention régional « Aide au conseil _ Etudes touristiques ».

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION










Description et objectif opérationnel :

Réalisation d'une stratégie de développement / d'un schéma d'aménagement cyclable à échelle de la Nièvre avec une attention particulière pour la CCSN via l'étude lancée par le département début 2020 et financées entièrement par le CD58 et la région Bourgogne-Franche-Comté (Aide au conseil _ Etudes touristiques).

Au-delà de la réalisation du schéma directeur des véloroutes de la Nièvre, une étude pré-opérationnelle aura pour objectif de se pencher sur la connexion d'Imphy (notamment le bourg et la gare) et de Decize à l'Eurovélo 6. En ce qui concerne Decize, carrefour touristique du sud nivernais, il s'agira même de relier l'Eurovélo 6 à la V51 – Tour de Bourgogne à vélo. L'idéal étant de combiner cette traversée touristique de la ville avec les besoins et les usages des cyclistes decizois.

L'étude pré-opérationnelle, qui sera réalisée en 2020, devra se traduire par la réalisation d'aménagements en faveur du vélo : pistes cyclables, passerelles, abris sécurisés ...

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CD58, R BFC, CCSN

Partenaires principaux :

Communes

Partenaires secondaires :

SIEEEN - Chargé de mission mobilité

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET et Tourisme

Moyens financiers : coûts aménagements

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X					

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action 10 : Réalisation d'un schéma d'aménagement cyclable et d'aménagements favorisant la pratique du vélo (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

10 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

km de pistes cyclables réalisés chaque année et par habitant et nombre d'abris vélos ajoutés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Part modale du vélo

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation d'un schéma directeur des véloroutes de la Nièvre.

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la connexion d'Imphy et de Decize devant permettre d'élaborer une stratégie d'aménagement cyclable claire et partagée avec les communes et les habitants.

Augmentation du linéaire continu cyclable.

Augmentation du nombre d'abris vélo sécurisés sur le territoire.

Augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements internes à la CCSN.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Partage de l'objectif avec les principales communes concernées (Decize, Imphy ...)

Point de vigilance :

Contact : Sébastien Baholet (CD58) ; Laurine Perraudin (CCSN) ; Fabien Lepeyre (CCSN)

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Limiter les besoins de déplacement et mieux connaître les pratiques de mobilité sur le territoire

Action 11 : Recenser et valoriser les lieux de coworking et de télétravail

Page 1/2

Éléments de contexte : La CCSN dispose d'un espace de télétravail au sein de ses bâtiments, au port de Decize. D'autres centres de télétravail émergent dans la Nièvre afin de répondre aux besoins croissants des organismes publics et privés.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION










Description et objectif opérationnel :

Elaborer une étude sur les espaces de co-working, pour identifier les freins à la pratique, les structures et lieux d'accueil existants et déterminer une stratégie de développement coordonnée de ces lieux et le déploiement de nouveaux services (location entre structures, service/application de réservation, mobilité...).

Valoriser et communiquer sur les lieux existants.

Action commune au Contrat de Transition Ecologique

Impact de l'action sur les enjeux :

	Adaptation au changement climatique		2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		2 Amélioration de la qualité de l'air
	2 Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		2 Coopération territoriale		Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CD58

Partenaires principaux :

CCSN, CAN, CCLB, SIEEEN - Chargé de mission mobilité/Urbanisme

Partenaires secondaires :

CCI, CMA

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			X	X	X	X

Axe : 2 - Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone

Cible : Limiter les besoins de déplacement et mieux connaître les pratiques de mobilité sur le territoire

Action 11 : Recenser et valoriser les lieux de coworking et de télétravail (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

2,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

5 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication des livrables

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Taux de fréquentation

Résultats attendus pour 2026 :

Recensement des lieux de coworking sur l'ensemble du territoire nivernais et des informations relatives (horaires, services proposés, contact ...).

Réalisation d'un document de communication permettant de diffuser ces informations au grand public et aux entreprises.

Création de nouveaux lieux en cas de besoin.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Avoir une communication cohérente entre les partenaires et les 3 EPCI

Point de vigilance :

Contact : (CD58)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Préserver les ressources naturelles (eau, biodiversité)

Action 12 : Préserver le bon état qualitatif et quantitatif des milieux aquatiques via la participation à deux Contrats Territoriaux de rivière (PAL et BV Aron)

Page 1/2

Éléments de contexte : Deux démarches sont actuellement en cours. Une réflexion sur le bassin versant de l'Aron, coordonnée par le PNR Morvan. Un contrat territorial en cours d'élaboration sur la plaine alluviale de la Loire qui devrait aboutir dans les prochains mois.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Participation aux comités de pilotage.

Contribuer aux objectifs du PCAET via ces contrats territoriaux.

Réalisation d'actions (gestion quantitative et qualitative ; reméandrage ; plantation de ripisylve ...) sur le territoire en participant financièrement et par de l'ingénierie.

L'élaboration du Contrat Territorial Plaine Alluviale de La Loire (CT PAL), outils de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, offre l'opportunité de réaliser une étude HMUC. Celle-ci permettra de réaliser un diagnostic précis et complet relatif à la ressource en eau (hydrologie naturelle, besoin de milieux, usages existants et futurs, impact du changement climatique) de La Loire sur le périmètre concerné. La synthèse de ces quatre aspects doit apporter des mesures permettant de mieux gérer la ressource en eau disponible.

Impact de l'action sur les enjeux :

2	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction de la consommation énergétique		Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Coopération territoriale		Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

AELB

Partenaires principaux :

CCSN, CCBLM, PNR Morvan, EPL, CEN ...

Partenaires secondaires :

Communes

Moyens humains : 10% ETP/an CM GEMAPI

Moyens financiers : Participation de la CCSN aux actions menées sur son territoire

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Préserver les ressources naturelles (eau, biodiversité)

Action 12 : Préserver le bon état qualitatif et quantitatif des milieux aquatiques via la participation à deux Contrats Territoriaux de rivière (PAL et BV Aron) (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Diffusion des livrables associés + Nb d'actions menées

Indicateur de suivi de l'efficacité :

m3 d'eau disponible par usage/an

Résultats attendus pour 2026 :

Validation et mise en action des deux contrats territoriaux, outils de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Participer à l'élaboration des programmes d'actions.

Participer à la mise en œuvre de ceux-ci.

Réalisation d'un document de gestion quantitative de l'eau permettant de mieux maîtriser les consommations.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Implication et engagement de toutes les parties prenantes

Point de vigilance :

Contact : Thibaud Wyon (CEN) ; Mme Morel (AELB) ; Fabien Lepeyre (CCSN)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Développer une agriculture de qualité

Action 13 : Accompagner les changements de pratiques agricoles en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Page 1/2

Eléments de contexte : De nombreuses actions sont mises en place par la chambre d'agriculture : grappe d'agriculteurs autour du photovoltaïque, développement d'une plateforme locale de producteurs agricoles, préservation de la ressource en eau, changement de pratique... La communauté de Communes du Sud Nivernais peut accompagner la chambre d'agriculture en agissant comme relais d'information.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Développer un partenariat avec la chambre d'agriculture afin de valoriser leurs actions et communiquer sur le territoire de la Communauté de Communes, les objectifs étant une agriculture moins consommatrice d'eau, de pesticides et d'engrais chimiques, avec davantage de haies bocagères, de favoriser les circuits-courts, de favoriser la plateforme départementale "Agrilocal" et de disposer d'une meilleure maîtrise foncière pour pouvoir faire des propositions en cas de projet intéressant.

Anticiper les changements climatiques et la raréfaction de la ressource en eau en adaptant les types de culture et les pratiques d'élevage.

Valoriser et accompagner techniquement et si possible financièrement les pratiques de couvert végétal continu et d'agroforesterie.

Modifications des pratiques en lien avec la qualité des sols, la qualité de l'eau potable et la qualité de l'air / accompagnement en labellisation bio, l'évolution de l'assiette alimentaire. Du fait du changement climatique et de l'augmentation probable des précipitations intenses, la chambre d'agriculture et la CCSN travailleront également sur la thématique de l'érosion des sols.

Action commune au Contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

3 Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction de la consommation énergétique	Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Coopération territoriale	Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

Chambre d'agriculture

Partenaires principaux :

CCSN, CAN, CCLB, CD58

Partenaires secondaires :

Syndicats agricoles, agriculteurs, Gabni

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	X	X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Développer une agriculture de qualité

Action 13 : Accompagner les changements de pratiques agricoles en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb d'agriculteurs en agriculture "durable"

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Tonnes de produits issues de l'agriculture durable commercialisées /an

Résultats attendus pour 2026 :

Développement des échanges avec la chambre d'agriculture, les syndicats et les agriculteurs mais aussi bio bourgogne, et le Gabni.

Soutien et développement des circuits-courts (notamment Agrilocal), de l'agriculture durable et notamment la production maraîchère.

(Installation de nouveaux producteurs via un ou plusieurs AMI)

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Renforcer les échanges et construire une bonne relation avec la chambre d'agriculture et les agriculteurs

Point de vigilance :

Contact : Etienne Bourgy (CdA)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Méthanisation

Action 14 : Développer la méthanisation par l'élaboration d'un schéma de développement ou par une étude de potentiel à l'échelle départementale

Page 1/2

Éléments de contexte : Il existe aujourd'hui une unité de méthanisation sur le territoire ; celle du GAEC des Plots à Devay. Aucun autre projet n'est actuellement en cours.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :





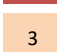




DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Ce travail d'expertise permettrait d'approfondir l'identification des acteurs potentiels et des projets, en cohérence avec les unités existantes, le foncier disponible, la possibilité d'injection sur le réseau gaz, possibilité de valorisation en réseau de chaleur, coopérations possibles avec les EPCI voisins, etc. A défaut de réalisation à échelle départementale, ce schéma de développement peut être mutualisé à l'échelle de plusieurs EPCI.

Il serait intéressant de coupler cela avec un travail d'animation, complémentaire à l'expertise technique apportée par les schémas de développement de la méthanisation. Cela permettrait de définir et alimenter la stratégie d'animation du développement de la méthanisation, valoriser les expériences réussies (sur le territoire ou les territoires voisins), organiser des visites de sites et des temps d'échanges, veiller à la mise en cohérence des gisements.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

Communauté de Communes du Sud Nivernais

Partenaires principaux :

Chambre d'agriculture - CD 58, CCLB, GRDF, SEM Nièvre Energie

Partenaires secondaires :

SIEEEN, agriculteurs, Coopawatt ...

Moyens humains :

Moyens financiers : coût étude mutualisée _ Plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

Calendrier :

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Méthanisation

Action 14 : Développer la méthanisation par l'élaboration d'un schéma de développement ou par une étude de potentiel à l'échelle départementale (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :
9,5 GWh/an en 2025

Gains annuels Gaz à effet de serre :

1,9 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication des livrables

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Production annuelle de biogaz

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation d'un schéma de développement de la méthanisation (réseau de gaz, quantité et localisation de matières potentiellement méthanisable ...) à l'échelle territoriale définie avec les partenaires.

2 à 3 nouveaux projets de méthanisation sur le territoire.

Travailler avec la chambre d'agriculture pour identifier les gisements possibles sur le territoire.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Point de vigilance :

Contact : Chambre d'agriculture / SEM Nièvre énergie

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 15 : Recenser les bâtiments favorables au développement de projets photovoltaïques via la création d'un cadastre solaire

Page 1/2

Éléments de contexte : De nombreux outils sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments existent. Cependant, les estimations de coûts et de rentabilité ne sont pas exhaustifs. En effet, ils n'intègrent pas les coûts de raccordement au poste source, ni les pertes d'énergies liées à la distance entre le panneau et le poste.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :










DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Le SIEEEN envisage de développer un cadastre solaire couplé avec les infrastructures réseaux électriques, qui donnera une information synthétique sur la possibilité locale de raccorder au réseau de nouvelles installations, permettant ainsi un repérage simple des zones favorables et des zones contraintes.

Avec ces informations, des grappes de panneaux photovoltaïques sur les toitures pourront être envisagées : bâtiments publics, entreprises, avec participation citoyenne ou non ...

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 1 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

SIEEEN

Partenaires principaux :

CCSN, CAN, CCLB

Partenaires secondaires :

EPCI, communes

Moyens humains : _

Moyens financiers : _

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		X	X	X	X	

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 15 : Recenser les bâtiments favorables au développement de projets photovoltaïques via la création d'un cadastre solaire (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication du cadastre

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Production territoriale photovoltaïque en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation d'un cadastre solaire permettant d'identifier les bâtiments disposant des meilleurs potentiels pour accueillir des panneaux photovoltaïques.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Point de vigilance :

Contact : Victoria Philippoff (Sieeen) ; Fabien Lepeyre (CCSN)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 16 : Inciter et massifier le développement des projets photovoltaïques toitures des bâtiments publics et industriels (+ ombrières de parking) en s'appuyant sur le cadastre solaire

Page 1/2

Éléments de contexte : La commune de la Machine mène un vaste programme de rénovation énergétique de ses bâtiments associé à la pose de panneaux photovoltaïques quand c'est possible.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION





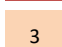


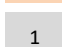
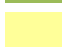
Description et objectif opérationnel :

Apporter de l'information générale aux entreprises et structures publiques du territoire suite aux potentiels identifiés par le cadastre solaire.

Informers de manière personnalisée les propriétaires de grandes toitures dont l'emplacement est particulièrement favorable (bonne orientation du bâtiment et capacité d'accueil du réseau électrique).

Laisser la place à la participation citoyenne via la SEM Nièvre énergie ou coopawatt par exemple.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, communes

Partenaires principaux :

SIEEEN, CCI, CMA ...

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers : env. 200€/m²

Calendrier :

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 16 : Inciter et massifier le développement des projets photovoltaïque toitures des bâtiments publics et industriels (+ ombrières de parking) en s'appuyant sur le cadastre solaire (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :
20 GWh/an en 2025

Gains annuels Gaz à effet de serre :
40 teqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :
m² de PV installés

Indicateur de suivi de l'efficacité :
Production annuelle en MWh.an

Résultats attendus pour 2026 :

Appropriation du cadastre solaire par les élus.

Réalisation d'échanges bilatéraux avec les grands propriétaires privés (industriels notamment).

Réalisation de nombreux travaux de pose de panneaux photovoltaïques (15 bâtiments /an ; env. 75 en 2025)

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Procéder à une bonne communication du cadastre solaire auprès des élus et veiller à l'appropriation de celui-ci

Point de vigilance :

Contact : Fabien Lepeytre (CCSN) ; Chargé de mission photovoltaïque du Sieeen (en cours de recrutement)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 17 : Favoriser le développement de parcs au sol photovoltaïques en recensant les terrains les plus propices (friche, terrain pollué ...)

Page 1/2

Éléments de contexte : Trois projets de parc PV au sol sont actuellement en cours sur le territoire. L'un d'eux aboutira très prochainement

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**










DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Accompagner les projets en cours sur le territoire et recenser les anciens sites industriels, friches, les décharges, les zones de captage d'eau potable et les porter à connaissance des développeurs (ou s'appuyer sur la SEM Nièvre énergie).

Action inscrite dans le Contrat de Transition Ecologique et Territoire d'Industrie (friches industrielles).

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, communes

Partenaires principaux :

SIEEEN, DDT58, SEM Nièvre énergies

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Photovoltaïque

Action 17 : Favoriser le développement de parcs au sol photovoltaïques en recensant les terrains les plus propices (friche, terrain pollué ...) (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

20 GWh/an en 2025

Gains annuels Gaz à effet de serre :

40 teqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

ha de PV installés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Production annuelle en GWh.an

Résultats attendus pour 2026 :

Les trois projets en cours de parc au sol en production en 2026 (env. 35GWh/an Verneuil + 14GWh/an Decize + env.30 GWh/an pour les deux projets de la Machine = env.80GWh/an).

Recensement de nouveaux terrains propices à l'installation de parcs photovoltaïques.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Réunir les partenaires afin d'identifier ensemble les terrains favorables

Point de vigilance :

Contact : Fabien Lepeytre (CCSN) ; DDT58 ; Chargé de mission photovoltaïque du Sieeen (en cours de recrutement)

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Bois énergie

Action 18 : Massifier le développement des chaufferies bois au sein du patrimoine public et industriel

Page 1/2

Éléments de contexte : La commune de Devay ainsi que celle de Cossaye ont pour projet de renouveler leurs chaudières. Les installations de chaufferies bois seront à privilégier.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**





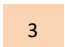




DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

De nombreux centre-bourgs sont susceptibles d'être équipés de chaufferies bois et éventuellement de petits réseaux de chaleur pour raccorder les bâtiments tertiaires et éventuels logements publics. Un dispositif d'accompagnement des communes peut être engagé avec :

- Visite d'équipements fonctionnels sur le territoire pour les élus
- Formation élus-services sur la conduite d'un projet de chaufferie bois
- Anticipation, dans le cadre du CEP, des changements de chaudières gaz (ou fioul) arrivant en fin de vie, pour avoir le temps d'étudier une solution alternative.
- Mutualisation d'analyses d'opportunités pour les communes intéressées, en intégrant des options sur l'opportunité de raccorder des logements privés en zones d'habitat dense.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, communes, CCI

Partenaires principaux :

ALEC58, SIEEEN

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 3 - Anticiper, agir et adapter le territoire aux changements climatiques

Cible : Bois énergie

Action 18 : Massifier le développement des chaufferies bois au sein du patrimoine public et industriel (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

24 GWh/an en 2025

Gains annuels Gaz à effet de serre :

1,9 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nombre de nouvelles chaufferies bois

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Consommation EnR bois-énergie en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Favoriser les chaufferies bois lors de renouvellement. Objectif d'environ 30 nouvelles mini-chaufferies bois en 2025 (soit env.4/an ; production équivalente d'env. 25GWh/an)

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Avoir des garanties et des contacts relatifs à l'approvisionnement nécessaire.

Point de vigilance :

Contact : Frédéric Sacquet (SIEEN) ; Fabien Lepeytre (CCSN)

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Efficacité énergétique industrielle

Action 19 : Accompagner le projet de récupération de chaleur fatale à l'Usine d'APERAM ALLOYS IMPHY et création d'un réseau de chaleur au sein de la ville d'Imphy

Page 1/2

Éléments de contexte : Une étude de faisabilité a été réalisée. Il existe encore quelques freins, notamment juridiques afin de faire aboutir le projet.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI :

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :





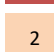




Faire aboutir le projet suite à la réalisation de l'étude de faisabilité.

Lever les points de blocage.

Accompagner l'entreprise et le Sieen pour la réalisation de ce projet complexe.

Action intégrée au Contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 2 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

APERAM, SIEEEN

Partenaires principaux :

CCI, CCSN

Partenaires secondaires :

Imphy

Moyens humains : 5% ETP/an CM Développement éco

Moyens financiers :

Calendrier :

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Efficacité énergétique industrielle

Action 19 : Accompagner le projet de récupération de chaleur fatale à l'Usine d'APERAM ALLOYS IMPHY et création d'un réseau de chaleur au sein de la ville d'Imphy (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Réalisation du projet

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Production annuelle de chaleur en GWh/an

Résultats attendus pour 2026 :

Projet abouti et réseau de chaleur en fonctionnement.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Favoriser les échanges entre acteurs

Point de vigilance :

Contact : M.France/ M.Trontin (APERAM), M.Coton (Sieeen), Jérôme Ferré (CCSN), M.Bounemra (Imphy)

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Efficacité énergétique industrielle et commerciale

Action 20 : Accompagner et encourager la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux de rénovation énergétique, le développement de formations professionnelles, la réflexion sur les déplacements et le développement des énergies renouvelables au sein des entreprises en partenariat avec la CCI et la CMA.

Page 1/2

Éléments de contexte : Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, plusieurs entretiens ont été menés avec les industriels du territoire, grâce et avec la CCI.

Répond aux ambitions TEPOS : **X**

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire : **X**

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Accompagner et encourager la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux de rénovation énergétique, le développement de formations professionnelles, la réflexion sur les déplacements et le développement des énergies renouvelables au sein des entreprises en partenariat avec la CCI et la CMA.

Diffusion des programmes existants de la CCI (Perf') et de la CMA.

En lien étroit avec Territoire d'Industrie et le Contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
2	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Coopération territoriale		Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

CCSN, CCI, CMA

Partenaires principaux :

Maison de l'emploi et de la formation

Partenaires secondaires :

ADEME, R BFC (financeurs)

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET et Dev éco

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Efficacité énergétique industrielle et commerciale

Action 20 : Accompagner et encourager la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux de rénovation énergétique, le développement de formations professionnelles, la réflexion sur les déplacements et le développement des énergies renouvelables au sein des entreprises en partenariat avec la CCI et la CMA. (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

4,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

0,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

2,3 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nombre d'entreprises informées
 Nombre d'entreprises sensibilisées
 Nombre d'entreprises accompagnées

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Nombre d'entreprises accompagnées
 Gains en kWh et gains de CO₂ pour celles-ci

Résultats attendus pour 2026 :

Réalisation de nombreux diagnostics énergétiques par les entreprises.

Réalisation de travaux de rénovation énergétiques.

Augmentation de l'offre économique relative à la TEE (artisans pour rénovation énergétique, bureaux d'études pour audits énergétiques, maintenance pour panneaux photovoltaïques ...) dans la Nièvre.

Pose de panneaux photovoltaïques.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Financements ADEME et région FBC et temps consacré par CCI et CMA

Point de vigilance :

Contact : Elodie Roppé (CCI), Sandrine Barot-Cortot (CMA)

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Valorisation et gestion des déchets

Action 21 : Structurer une filière déchets du bâtiment dans une logique d'économie circulaire

Page 1/2

Éléments de contexte : Conformément à la réglementation, la Région Bourgogne-Franche-Comté a réalisé un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Concernant les déchets du BTP, le plan a pu intégrer le résultat de travaux, même partiels, qui l'ont précédé.

Le Plan Interdépartemental (Nièvre, Yonne, Saône et Loire) avait mis en évidence des carences en termes de traçabilité et de connaissance des gisements de déchets inertes mais aussi des déchets non dangereux issus de l'activité BTP. De plus, dans le cadre de l'élaboration des scénarii, des objectifs très ambitieux avaient été fixés qui nécessitaient un changement prononcé des pratiques de prévention et de gestion de déchets et un développement d'outils et d'installations nécessaires au développement de nouvelles filières.

Pour faire suite à ces travaux, depuis avril 2019, le SIEEEN développe une étude en lien avec les collectivités et acteurs du département pour réduire les quantités de déchets du BTP et favoriser le développement de nouvelles filières dans une logique d'économie circulaire (réemploi, recyclage, traitement, logistique).

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

L'actuel Plan Régional cible particulièrement la prévention avec des objectifs de sensibilisation des acteurs, de réemploi des matériaux inertes, de stabilisation des déchets non dangereux.

En matière de valorisation, les objectifs sont ambitieux au regard du contexte du territoire avec notamment un taux de l'ordre de 76 % pour les déchets inertes en sortie de chantier et de 65 % pour les déchets non dangereux d'ici 2025.









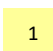
L'étude pour l'amélioration de la gestion des déchets du BTP menée sur le territoire doit aboutir à la définition d'un programme pragmatique et de tous les éléments permettant sa mise en œuvre opérationnelle, ainsi qu'au montage technique, financier et administratif des nouvelles filières et des équipements à développer.

Réaliser une étude « déchets du BTP » menée par le SIEEEN en lien avec les collectivités et les acteurs du territoire pour orienter les choix stratégiques de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets du BTP en tenant compte du contexte territorial et de ses potentialités.

Développer le réemploi de matériaux et de nouvelles filières ou process pour économiser les ressources, réduire les quantités de déchets et diminuer les impacts liés à leur transport.

Action commune au contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 2 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction de la consommation énergétique	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 2 Coopération territoriale	 1 Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

SIEEEN

Partenaires principaux :

CCSN, CCI, CMA, FFB, CAPEB ...

Partenaires secondaires :

ADEME et R BFC (financeurs)

Moyens humains : 15% ETP/an Responsable service Déchet

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X		

Axe : 4 - Vers une nouvelle dynamique économique durable

Cible : Valorisation et gestion des déchets

Action 21 : Structurer une filière déchets du bâtiment dans une logique d'économie circulaire (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

Gains qualité de l'air :

Indicateur de suivi de la réalisation :

Publication des livrables associés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

m3 de déchets batiments valorisés/réutilisés

Résultats attendus pour 2026 :

Structuration d'une filière de réemploi des matériaux du BTP.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Nb de filières de prévention et de gestion des déchets du BTP organisées sur le territoire nivernais.

Nb de chantiers de construction, de rénovation, ou de déconstruction intégrant l'économie des ressources, le tri, le réemploi ou le recyclage de matériaux.

Point de vigilance :

Faire en sorte que l'étude aboutisse à des actions et expérimentations concrètes sur le territoire

Contact : Isabelle Rieutort (Sieeen)

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 22 : Poursuivre la coopération entre les 3 territoires PCAET et participer au réseau AgiTE regroupant les acteurs de la TEE

Page 1/2

Éléments de contexte : La CCSN, la CCLB et la CAN, accompagnée par le SIEEEN, ont été lauréates du CTE (acte 2) en juillet 2019. Le CTE est un contrat volontaire qui fixe les grands objectifs et engagement en matière de transition écologique. Il est co-construit avec l'état et les membres signataires. Cette candidature commune vise à développer une plus grande cohérence entre toutes les actions en cours (SCoT, PCAET, EIT, TI ...) mais aussi à réaliser de nouvelles actions communes permettant une plus grande efficacité et la mutualisation des coûts. Ce CTE veut montrer un territoire résilient, qui mobilise ses ressources humaines et naturelles pour gagner en attractivité.

Aussi, depuis septembre 2018, le SIEEEN en partenariat avec l'ADEME rassemble les différents acteurs de la transition afin de réfléchir ensemble à des ambitions et projets communs.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Participation active dans la construction du CTE, de l'élaboration à l'animation des actions.

Approfondir la coopération via le contrat de transition écologique (CTE) pour lequel la candidature groupée coordonnée par le SIEEEN a été retenue par l'Etat.

Participer activement au réseau AGITE : proposition de thématique, co-construction d'atelier, échange avec les acteurs.

Impact de l'action sur les enjeux :

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	3	Enjeu social

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

SIEEEN - Service Transition Energétique et Climat

Partenaires principaux :

CCLVN, Agglomération de Nevers, CCLB, CD58, DDT ...Communauté de Communes du Sud Nivernais.

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 22 : Poursuivre la coopération entre les 3 territoires PCAET et participer au réseau AgiTE regroupant les acteurs de la TEE (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

2,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

15,6 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Depôt de candidature

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Résultats du CTE

Résultats attendus pour 2026 :

Consolidation et pérenisation du réseau des acteurs nivernais de la TEE.

Programme d'actions du CTE mis en œuvre. Analyse, suivi et évaluation de celui-ci.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Assurer la participation active de tous les acteurs, maintenir la coordination par le SIEEEN

Point de vigilance :

Contact : Victoria Philippoff (Sieeen)

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 23 : Organisation d'évènements sur la sensibilisation, d'information et de débats sur les enjeux de la TEE auprès du grand public

Page 1/2

Éléments de contexte : Aujourd'hui, une partie des citoyens veulent être acteurs de la transition énergétique. En créant des animations, des temps de sensibilisation et débat, nous laissons la place aux citoyens de s'exprimer sur leurs projets, leurs idées et besoins.

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Organisation de plusieurs évènements publics dans l'année afin de sensibiliser, d'informer et de débattre auprès du grand public sur l'enjeu de la TEE (réutilisation de l'outils TEPOS).

Action commune au Contrat de Transition Ecologique.

Impact de l'action sur les enjeux :

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	3	Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

Inter EPCI

Partenaires principaux :

SIEEEN, ALEC58 ...

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X	X	X

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 23 : Organisation d'évènements sur la sensibilisation, d'information et de débats sur les enjeux de la TEE auprès du grand public (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

2,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

15,6 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nombre d'évènements organisés

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Taux de participation

Résultats attendus pour 2026 :

Organisation d'évènements relatifs à la TEE.

Population et élus plus sensibles aux enjeux de la TEE.

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Cohérence de l'organisation et communication importante

Point de vigilance :

Contact : Gaëlle Puech (CCLB) ; Charlotte Detaille (CAN) ; Fabien Lepeyre (CCSN) ; Victoria Philippoff (Sieeen)

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 24 : Développer les réciprocity ville/campagne

Page 1/2

Éléments de contexte : La Nièvre Ligérienne forme un espace contigu composé d'une agglomération, de villes centres comme Decize et d'un territoire rural. Il s'agit de définir la nature des besoins et solutions déployées pour réduire la dépendance vis à vis de l'extérieur. La question de réciprocity ville/campagne sera traitée à travers le Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Répond aux ambitions TEPOS :

Action commune avec les autres EPCI : **X**

Action propre au territoire :

DESCRIPTION

Description et objectif opérationnel :

Cette action vise à valoriser et développer les complémentarités des territoires en appréhendant à l'échelle interEPCI certaines thématiques : approvisionnement en bois énergie, marché carbone local, mise à disposition de terres agricoles pour les jeunes agriculteurs sortis de l'incubateur de Nevers... L'objectif est de développer des flux réciproques dans une logique de circuits courts et de faire profiter l'ensemble des EPCI des bénéfices de ces flux réciproques.

Impact de l'action sur les enjeux :

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction de la consommation énergétique	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	3	Enjeu social

*Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu :
1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire*

MISE EN ŒUVRE

Porteur du projet :

SIEEEN

Partenaires principaux :

CEREMA ; EPCI Voisins

Partenaires secondaires :

Moyens humains : 5% ETP/an CM PCAET

Moyens financiers :

Calendrier :	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			X	X	X	X

Axe : 5 - Assurer la cohérence des actions sur le territoire et la gouvernance du PCAET

Cible : Coopération et animation territoriale

Action 24 : Développer les réciprocity ville/campagne (suite)

Page 2/2

SUIVI ET EVALUATION

Gains annuels énergétiques :

5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Gains annuels Gaz à effet de serre :

2,6 kteqCO₂/an en 2025

Gains qualité de l'air :

15,6 tonnes par an en 2025 (tous polluants)

Indicateur de suivi de la réalisation :

Nb de mesures prises

Indicateur de suivi de l'efficacité :

Résultats attendus pour 2026 :

Développement des relations et des échanges avec les territoires voisins - Territoire de la Nièvre Ligérienne.

Participation à l'élaboration et à la réalisation d'actions communes (Mobilité, bois...).

FACTEURS OPERATIONNELS

Facteurs clé de réussite :

Participation active de tous les acteurs au CTE, continuer de rassembler les territoires autour de cette question, identifier les bons acteurs publics et privés

Point de vigilance :

Investissement des acteurs publics et privés

Contact : Anne Savignon (Sieeen) ; Aurélien Million (CEREMA)